DÉPOSEZ VOS DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN LIGNE! Particuliers & professionnels

Avec le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)

Les 6 étapes :



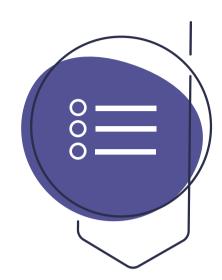
Connectez-vous

https://gnau.megalis.bretagne.bzh/pc/gnau/



1^{ère} connexion? Créez votre compte

Déjà inscrit? Connectez-vous à votre compte



Choisissez le dossier

à créer

- Certificat d'urbanisme
- Déclarations préalables
- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Permis de démolir

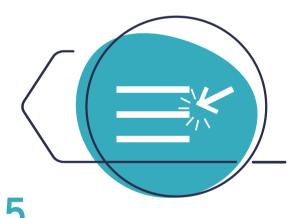


Transmettez

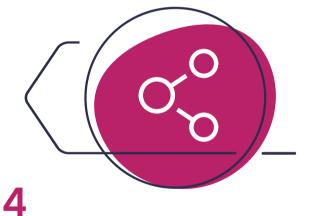
la demande en ligne

Votre demande est transmise à la mairie.

Vous recevrez un Accusé d'Enregistrement Electronique.



Complétez le **formulaire Cerfa** et joignez les pièces nécessaires



Sélectionnez la commune concernée par le projet

- L'avancement de votre dossier peut être suivi depuis votre espace personnel.
- Le dépôt du dossier au format papier, en mairie, reste possible.
- Pour plus d'informations, contactez votre mairie.







De l'oust à brocéliande